



Les organisations syndicales convoquées ce jour à la CAP locale N°2 tiennent à vous faire part de leur indignation quant au management sur certains agents.

En effet, elles ont pris connaissance d'une situation, où le traitement infligé à un agent, a dégradé son état de santé, et où la Direction locale a exercé de fortes pressions pour qu'il présente sa demande de mutation.

Les organisations syndicales CGT, FO et CFTC ne peuvent tolérer de tels agissements.

Elles constatent qu'il est plus facile à la direction d'occulter les problèmes d'un service en mutant un agent que de remettre en cause la gestion des effectifs pendant l'année 2007.

Les organisations syndicales du département ne peuvent que constater les contradictions entre les déclarations et les faits: d'une part l'annonce de la prise en compte des situations de détresse des agents, et d'autre part les situations de souffrance des agents générés par les propres comportements de la direction.

C'est pourquoi les élus du personnel refusent de siéger ce jour .  
Elles vous remettent également la motion des personnels du service de la comptabilité à joindre au procès verbal constatant le défaut de quorum.